

**Roissy
Pays de
France**
AGGLOMÉRATION

Bilan de la concertation préalable du projet de zone d'activités économiques 1AUX2 à Compans

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE

| Juin 2023 |

Table des matières

Préambule	2
Présentation du projet	3
Le secteur d'étude.....	3
Historique du projet.....	4
Objectifs du projet.....	5
Cadre réglementaire	5
Programmation et schéma directeur du projet	5
Déroulement de la concertation préalable	7
Rappel des modalités de concertation.....	7
Outils mis en place	8
Réunion publique du 3 mai 2023.....	8
Remarques du public et prise en compte dans le projet	9
Conclusion	10
Annexes	11
Annexe 1 – délibération du conseil communautaire du 21/02/2019	11
Annexe 2 - avis de concertation préalable.....	12
Annexe 3 – article magazine « Comm'Agglo ».....	13
Annexe 4 – panneaux d'exposition 1/2.....	14
Annexe 5 – panneaux d'exposition 2/2	15
Annexe 6 – exposition des panneaux	16
Annexe 7 – registre au siège de l'agglomération.....	17
Annexe 8 – registre en mairie de Compans.....	18
Annexe 9 – article municipal « En Direct ».....	19
Annexe 10 – articles du journal municipal (N°58 et 64).....	20
Annexe 11 - affiche de communication – réunion publique.....	21
Annexe 12 – constat d'affichage au siège de l'agglomération	22
Annexe 13 – constat d'affichage en mairie de Compans.....	23
Annexe 14 – page web sur le site internet de l'agglomération.....	27
Annexe 15 – page web sur le site internet de la ville de Compans	28
Annexe 16 – communication sur les réseaux sociaux de l'agglomération	29
Annexe 17 – communication sur les réseaux sociaux de la ville de Compans.....	31
Annexe 18 – photos de la réunion publique du 3 mai 2023.....	33

Préambule

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF), en lien étroit avec la commune de Compans, étudie un projet de zone d'activités économiques (ZAE) sur la zone 1AUX2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Les études préalables à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) 1AUX2 ont été lancées en juillet 2018 et concernent 16.7 hectares situés en bordure de la RD212.

Dans le cadre de la concertation préalable prévue à l'article L103-2 et suivants du code de l'Urbanisme, l'agglomération a approuvé le périmètre d'étude et les objectifs poursuivis du projet, et a fixé les modalités de la concertation préalable par délibération intercommunale du 21 février 2019 (n°19 028).

Le présent document a pour objectif de rappeler les grandes lignes du projet et recenser l'ensemble des actions de concertation menées par la collectivité sur cette période. Il synthétise les remarques émises par le public et indique si et comment celles-ci ont pu être prises en compte dans le projet.

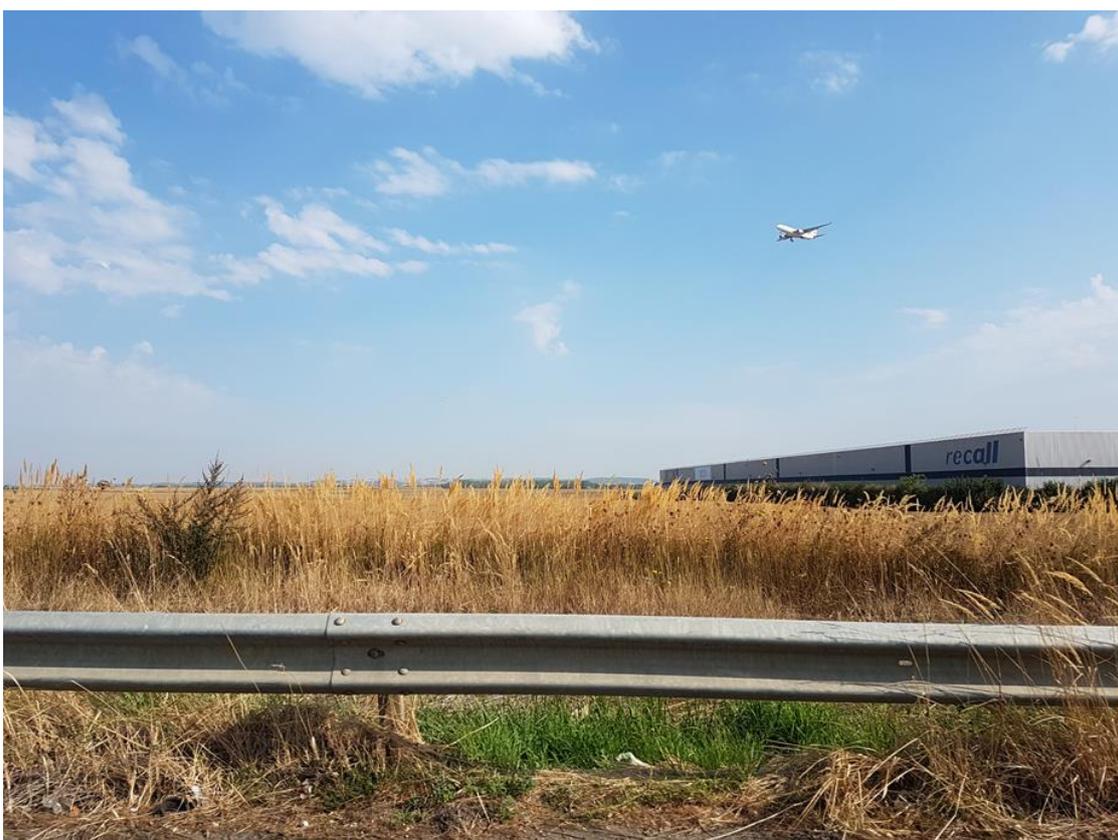


Figure 1 - photo du site depuis la RD212

Présentation du projet

Le secteur d'étude

D'une superficie de plus de 16 hectares le projet de ZAE « 1AUX2 » est constitué de terrains agricoles exploitées et d'une ancienne bretelle routière qui reliait la RD212 à la RD83. Le projet est délimité par :

- Des terrains agricoles situés sur la commune de Thieux (au nord) ;
- La bretelle d'insertion vers la RN2 (à l'ouest) ;
- La RD212 (au sud) ;
- La station-service Shell et la ZA du Parc (à l'est).

Le projet se situe à proximité immédiate de la plateforme aéroportuaire Roissy Charles de Gaulle et de nombreuses zones d'activités (ZA du Parc, ZA de La Feuchère, zone Aéroports de Paris), ainsi que de la plus importante zone industrielle de Seine-et-Marne : la ZI Mitry-Compans d'une superficie de plus de 237 hectares. Ainsi, la localisation du projet est une force et permettra de développer une complémentarité avec les occupations voisines.

De plus, le projet possède une très bonne desserte routière : RD212, RD83, RN2 et proximité de la francilienne et de la future liaison routière de l'Est francilien. La ligne K avec son arrêt à Compans, se situe à moins de 2 km de la zone d'étude. Le RER B et son arrêt à Mitry-Claye se situe à 3 km du projet.



Le secteur d'étude se situe en zones A et B du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport CDG, engendrant des nuisances acoustiques et atmosphériques, nécessitant une isolation acoustique des futurs bâtiments du projet.



Figure 2 - Extrait du PEB de l'aéroport Roissy CDG

Un pipeline souterrain traverse le site au centre, du nord au sud, impactant l'implantation des futures constructions.

Historique du projet

Suite à l'approbation du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) en décembre 2013 et du PLU de la commune de Compans en novembre 2016, le conseil municipal délibère en juin 2017 pour affirmer son intention de créer une ZAC sur le secteur 1AUX2 du PLU, faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

En novembre 2017, la communauté d'agglomération devient compétente en matière de développement économique. De fait, l'agglomération devient maître d'ouvrage du projet de ZAE 1AUX2 et lance en juillet 2018 les études préalables à la création de la ZAC.

En février 2019, le conseil communautaire approuve le périmètre d'étude, arrête les objectifs du projet et fixe les modalités de la concertation préalable du projet de ZAE.

Par délibération n°19 051 du 28 mars 2019, l'agglomération accepte la délégation du droit de préemption urbain de la commune de Compans et acquière le 27 août 2019, 6 hectares du projet, représentant plus d'un tiers du périmètre d'étude. A ce jour, une convention d'occupation précaire est en cours avec l'agriculteur exploitant ces parcelles.

Entre 2020 et 2022, l'agglomération et la ville approfondissent les questions de desserte du projet en lien étroit avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et la société Shell, propriétaire de la station-service située au droit du projet. Après la stabilisation des accès en décembre 2022, l'actualisation de l'étude d'impact, la mise à jour du schéma directeur du projet et la finalisation de la concertation sont enclenchés.

Objectifs du projet

Le projet est envisagé pour répondre aux objectifs majeurs suivants :

- Favoriser le développement économique de la commune et de la communauté d'agglomération pour répondre à la forte attractivité liée à la proximité de la plateforme aéroportuaire de Roissy,
- Permettre une plus grande connexion emploi-habitat,
- Développer des projets cohérents avec l'armature urbaine,
- Réaliser un nouveau quartier à vocation d'activités intégrant une démarche d'urbanisme durable.

Cadre réglementaire

Le projet est compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France qui permet une extension urbaine maîtrisée et localisée dont le secteur 1AUX2 du PLU de Compans fait partie.

Le projet fait l'objet d'une OAP au PLU communal dont les orientations d'aménagement et de programmation pour la zone 1AUX2 consistent à :

- **Désenclaver le site avec des liaisons inter-zones**, la création d'axes secondaires et de liaisons modes doux,
- **Assurer une ambiance paysagère de qualité** (voies plantées, paysagement avec noues, front paysager et franges boisées, etc.),
- **Favoriser les modes de déplacement doux** avec la création de pistes cyclables et de trottoirs,
- **Favoriser les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales**, inciter à la réutilisation des eaux de pluie, aménager des noues et bassins paysagers, etc.
- **Mutualiser les aires de stationnement.**

Programmation et schéma directeur du projet

Les études préalables ont permis, par la constitution d'un diagnostic territorial, de préciser les grands principes d'aménagement du projet et de définir les lignes programmatiques à ce stade.

Il est rappelé qu'un aménageur sera retenu pour la réalisation de cette opération. Ainsi, des études opérationnelles seront réalisées pour approfondir le projet et valider la faisabilité technique et financière de ces principes d'aménagement.

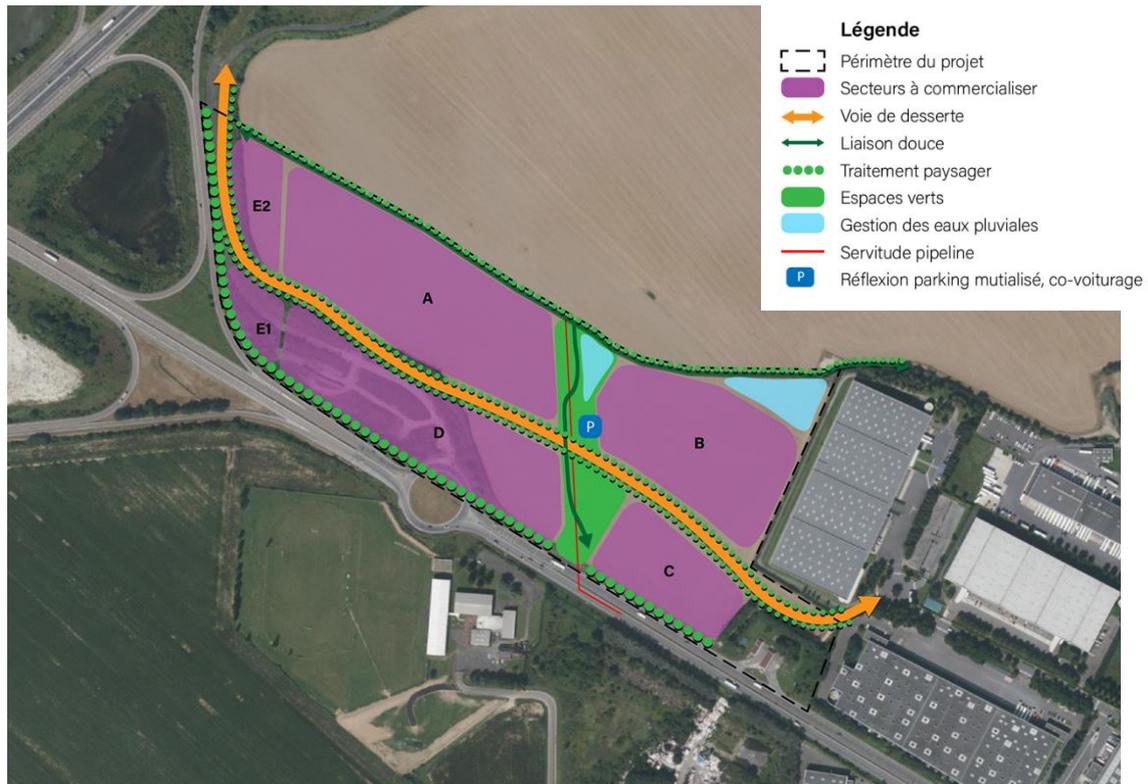


Figure 3 - schéma directeur du projet - 2023

Desserte du projet

Il est prévu de desservir la future ZAE par un accès depuis le giratoire existant de la rue St Exupéry située dans la ZA du Parc. Cet accès traversera le projet en son centre et débouchera au nord-ouest, sur la route D83. En accord avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne, un giratoire sera créé à cet endroit, permettant de rejoindre l'aéroport et la commune de Thieux en sortie de la zone.

La future zone sera desservie par les bus dont les arrêts actuels existent déjà au sein de la ZA du Parc.

La création de ces accès structurants pour le projet nécessitera l'évolution du périmètre de l'opération qui ne prend actuellement pas en compte les terrains situés entre la station-service et le bâtiment industriel longeant le flan est de l'opération, tout comme l'élargissement du chemin situé entre ces terrains et le giratoire de la rue St Exupéry.

Cette desserte permettra notamment le désenclavement de la ZA du Parc qui ne possède actuellement qu'un unique accès sur le giratoire d'entrée de la commune de Compans.

Place du végétal

La place du végétal et des circulations douces sera centrale dans ce projet et s'appuiera sur les contraintes du site comme le pipeline traversant en diagonale le secteur et qui, de part l'inconstructibilité qu'il génère, permettra la création d'un espace commun structurant du projet.

Les circulations douces ouest-est seront favorisées le long de la limite nord du projet permettant une vue dégagée sur le paysage agricole vers Thieux, une sécurisation des cyclistes et un raccordement à la ZA du Parc si la maîtrise foncière le permet.

Programmation envisagée

Au stade des études préalables, la répartition des typologies d'activités souhaitées est la suivante :

- Secteur A, environ 40 000 m² : logistique
- Secteur B, environ 30 000 m² : PME/PMI
- Secteur C (28 000m²) et secteur D (15 000 m²) : PME/PMI + activités tertiaires + services
- Secteur E1 (4 000m²) et secteur E2 (8 000m²) : services

125 000 m² d'emprises « cessibles », soit environ 270 emplois nouveaux (ratios estimatif).

Un objectif de programmation diversifiée : accueil d'une agence bancaire tournée vers les entreprises, d'un bureau de poste d'entreprises, de deux hôtels, d'une pépinière d'entreprises, d'une agence d'intérim, de professions libérales (avocats, notaires, etc.) ou encore d'une unité de soins et de remise en forme.

Cette programmation sera à confirmer en phase opérationnelle et à confronter au marché lors de la commercialisation.

En matière de développement économique, l'objectif général porté par l'agglomération Roissy Pays de France et la ville de Compans consiste à créer une zone d'activités mixte permettant de :

- Participer à la diversification économique du territoire intercommunal,
- Développer des activités entrant en complémentarité des zones industrielles et d'activités avoisinantes,
- Permettre la création d'emplois favorisant les habitants du territoire,
- Renforcer l'offre existante en permettant un parcours résidentiel complet pour les entreprises du territoire,
- Créer une zone d'activités composée entre autres de services tournées vers les salariés de ZA et ZI avoisinantes mais aussi ouverts aux habitants du territoire.

Déroulement de la concertation préalable

Rappel des modalités de concertation

La délibération intercommunale n°19 028 du 21 février 2019 prévoyait les modalités de concertation suivantes :

- *La rédaction d'un article dans le magazine de la communauté d'agglomération présentant le projet,*
- *La rédaction d'un article dans le bulletin municipal présentant le projet,*
- *Une présentation au public de panneaux d'exposition relatifs aux objectifs de l'opération et au programme qui pourrait être envisagé. Ces panneaux seront*

placés en mairie et en communauté d'agglomération ; ils seront accessibles aux jours et heures habituelles d'ouverture. Une annonce sera faite par voie d'affichage dans les locaux de la mairie et de la communauté d'agglomération,

- L'organisation d'une réunion publique d'information,
- La mise en place d'informations sur le site internet de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France <https://www.roissypaysdefrance.fr/>,
- Recueil des avis, souhaits, critiques ou propositions dans un registre mis à disposition du public à la mairie et à la communauté d'agglomération aux heures habituelles d'ouverture.

Outils mis en place

La concertation préalable du projet 1AUX2 à Compans a débuté le 15 janvier 2020 par l'affichage (15 jours avant) d'un avis de concertation¹. Dès le 15 janvier 2020, l'agglomération a mis à disposition du public un registre papier et a exposé deux panneaux Ao présentant le projet, à la mairie de Compans et au siège de l'agglomération. Ces registres et cette exposition ont été disponibles et visibles durant toute la durée de la concertation.

A la clôture de la concertation, les deux registres mis à disposition du public ne contenaient aucune remarque du public.

Des articles présentant le projet de ZAE ont été publiés dans le journal municipal (n°58 - décembre 2017 et n°64 - décembre 2019).

Un article a été publié en page 5 du magazine *Comm'Agglo* (n°14 – 1er trimestre 2020), présentant le projet et informant le public que des registres et une exposition visible en mairie et au siège de l'agglomération seront accessibles durant toute la durée de la concertation.

Un article dans le journal *En direct* de la commune de Compans a complété ces publications (n°02 – 20 avril 2023).

Durant le premier semestre 2023, une page web dédiée au projet a été créée sur les sites internet officiels de l'agglomération et de la commune.

Réunion publique du 3 mai 2023

Une réunion publique s'est tenue le mercredi 3 mai à 19h en salle Coluche, à Compans, afin de présenter au public le diagnostic des études préalables et l'avancement du projet. Cette réunion a fait l'objet d'une communication préalable sur les réseaux sociaux de l'agglomération et de la commune ainsi que d'un affichage en mairie, dans la commune et au siège de l'agglomération. Cette réunion a rassemblé 28 personnes au total, avec la présence de représentants d'entreprises, d'habitants du territoire ou encore d'exploitants agricoles.

La réunion a débuté à 19h10 et a duré environ 1h30. Le Maire de Compans a introduit la réunion et l'équipe projet s'est présentée (service urbanisme de la commune, direction

¹ Tous les documents cités sont en annexe du présent bilan de concertation.

de l'aménagement de la communauté d'agglomération et bureaux d'études en charge des études préalables du projet).

Le support de présentation projeté était divisé en 6 parties :

- Présentation du projet
- Cadre réglementaire
- Schéma directeur du projet
- Une opportunité de développement économique
- Approche environnementale et paysagère
- Planning de l'opération

La présentation s'est terminée sur un temps d'échanges permettant au public de poser leurs questions. Les questions et remarques sont formulées ci-dessous.

Remarques du public et prise en compte dans le projet

Tous les avis, remarques, questions et demandes du public reçus ou entendus durant toute la durée de la concertation préalable sont retranscrites dans le présent document. L'ensemble de ces remarques ont été formulé durant la réunion publique du 3 mai 2023.

Sujet n°1 – Entretien des espaces paysagers existants et à venir

Une personne alerte sur les haies (notamment celles entourant la station-service Shell) qui ne sont pas entretenues et rendent difficile le travail et les circulations des agriculteurs exploitant les terrains à proximité. L'entretien de ces haies devra être pensé dans le projet.

Il est indiqué que le projet prévoit des espaces végétalisés qui seront entretenus.

Le Maire complète en indiquant que pour les espaces verts de la commune, un marché d'entretien des haies pourrait être lancé prochainement, complétant le travail des services techniques municipaux.

- ➔ Les critères de choix des essences végétales du projet prendront en compte leur facilité d'entretien.

Sujet n°2 – Lien entre le projet et la station-service Shell

Une personne se demande pourquoi la station-service Shell n'est pas intégrée au projet.

L'agglomération indique que la station-service ne fait pas partie du périmètre de l'opération. Ses accès se font directement sur la RD212 et son fonctionnement n'impacte pas le projet de ZAE.

Pour autant, il est précisé que l'accès depuis la ZA du Parc vers le projet se fera au nord de la station-service. Ainsi, les collectivités sont depuis quelques années en relation avec la société Shell sur ces sujets.

Il est précisé qu'un accès depuis la RD212 vers le projet de ZAE avait été pensé par la mutualisation des accès existants de la station-service. A ce jour, cette hypothèse de desserte a été refusée par le Conseil départemental du 77, propriétaire et gestionnaire de la RD212.

Sujet n°3 – Giratoire existant sur la RD212

Une personne s'étonne de la suppression du giratoire sur la RD212, au sud du projet. Des travaux d'entretien devrait être fait.

L'équipe projet indique que le giratoire appartient à l'Etat et qu'il a vocation à être supprimé au regard de la vitesse souhaitée sur la liaison routière de l'Est francilien.

Sujet n°4 – Utilisation de l'ancienne bretelle RD212-D83

Une personne se demande pourquoi l'ancienne voirie permettant de rejoindre la D83 par la RD212 n'est pas utilisée pour réaliser la voirie centrale du projet.

L'équipe projet indique que l'emprise de cette ancienne voirie sera utilisée autant que possible, après étude des girations nécessaires pour rejoindre le futur giratoire au nord du projet.

- La géométrie de la future voie de desserte du projet reprendra, autant que possible, les délaissés existants de l'Etat.

Conclusion

La concertation préalable du projet a débuté le 1^{er} janvier 2020 par l'affichage de l'avis de concertation préalable et s'est clôturée par l'approbation du présent bilan de concertation au conseil communautaire du 22 juin 2023.

Les remarques formulées lors de la réunion publique du 3 mai 2023 alimenteront le projet.

Annexes

ANNEXE 1 – DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21/02/2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-200055655-20190221-DB19028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Roissy
Pays de
France**
Communauté
d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 21 FÉVRIER 2019

Délibération n°19.028

Séance du 21 février 2019

Date de convocation du conseil :
14 février 2019

Nombre de délégués en exercice :
104 titulaires et 28 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté
d'agglomération certifie que la présente
délibération a été transmise au
représentant de l'Etat le :

28 FEV. 2019

Et que celle-ci a été affichée à la porte
du siège de la communauté, à Roissy-en-
France le :

28 FEV. 2019

L'an deux mille dix-neuf le 21 février à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 14 février 2019, s'est réuni au siège, 6 bis, avenue Charles de Gaulle à Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Patrick RENAUD Président.

Présents : Chantal AHOUNOU, Yves ALBARELLO, Bernard ANGELS, Alain AUBRY, Michel AUMAS, Pierre BARROS, Jean-Noël BELLIER, Isabelle BERESSI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Gérard BONHOMET, Maurice BONNARD, Germain BUCHET, Malika CAUMONT, Thierry CHIABODO, Fabrice CUYPER, Guy DE MIRAS, Georges DELHALT, Pascal DOLL, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Michel DUTRUGE, Blaise ETHODET-NKAKE, Marie-Chantal FABRER, Jean-Pierre FARNAULT, Hassan FERE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Claudine FLESSATI, Jean-Marie FOSSIER, Jean-Claude GENIES, Liliane GOURMAND, Laure GREUZAT, Viviane GRIS, Didier GUEVEL, Daniel HAQUIN, Jean-Luc HERKAT, Lydia JEAN, Benoît JIMENEZ, Sylvie JOARY, Laetitia KILINC, Maurice LEFEVRE, Gilles LOUBIGNAC, Alain LOUIS, Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Cergya MAHENDRAN, Anita MANDIGOU, Marianne MARGATE, Jean-Louis MARSAC, Jean-Noël MOISSET, Marie-Louise MONIER, Ilham MOUSTACHIR, Michel MOUTON, Sylvie MUNDVILLER, Yves MURRU, Frédéric NICOLAS, Thierry OUKOLOFF, Benoît PENEZ, Annie PERONNET, Alain PIGOT, Eric PLASMANS, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Patrick RENAUD, Micheline RIVET, Isabelle RUSIN, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Jean-Luc SERVIERES, Claude SICRE DE FONTBRUNE, Charles SOUFIR, Aurélie TASTAYRE, Djida TECHTACH, Hervé TOUGUET, Sonia YEMBOU.

Suppléants : Bernard CORNEILLE par Martial GELINAT, Frédéric DIDIER par Lionel LECUYER.

Pouvoirs : Jean-Pierre BLAZY à Ilham MOUSTACHIR, Hervé DEZOBRY à Jean-Noël BELLIER, Patrick HADDAD à Isabelle BERESSI, Michel JAURREY à Viviane GRIS, Marie-Claude LALLIAUD à Tutem SAHINDAL-DENIZ, Daniel LOTAUT à Liliane GOURMAND, Joël MARION à Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Sandrine PERONNET à Annie PERONNET, Bernard RIGAULT à Patrick RENAUD, André SPECQ à Pierre BARROS.

Monsieur Michel MOUTON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Définition des objectifs et des modalités de la concertation en vue de créer une Zone d'aménagement Concerté (ZAC) à vocation d'activités économiques sur la zone 1AUX2 inscrite au PLU à Compans.

6 BIS, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 95700 ROISSY-EN-FRANCE - TEL : 01 34 29 03 06 - FAX : 01 34 29 45 82

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY-PAYS-DE-FRANCE

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

PROJET DE CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) SUR LE SECTEUR 1AUX2 DU PLU À COMPANS

En application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme et conformément à la délibération du conseil communautaire n° 19.028 du 21 février 2019, une concertation préalable à l'initiative de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France est organisée sur le périmètre du projet d'aménagement portant sur le secteur 1AUX2 du PLU à Compans.

Le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté s'inscrit sur environ 16 ha. Il est bordé au Nord par la commune de Thieux, à l'Est par la zone d'activité du Parc, au Sud par la D212 et à l'Ouest par la bretelle de l'échangeur N2/D212. Les objectifs de l'aménagement de cette zone sont de réaliser un nouveau quartier à vocation d'activités économiques intégrant une démarche d'urbanisme durable et prenant en compte les enjeux repris dans les orientations d'aménagement et de programmation définies au sein du plan local d'urbanisme de la commune de Compans qui a été approuvé le 3 novembre 2016. L'opération est réalisée via une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) soumise à évaluation environnementale. L'étude d'impact est en cours de réalisation.

Cette concertation préalable débutera le **mercredi 15 janvier 2020** et se clôturera par la **délibération tirant le bilan de la concertation préalable à la création d'une ZAC sur le secteur 1AUX2 du PLU à Compans.**

Les personnes intéressées pourront consulter les éléments du projet selon les modalités suivantes :

- Panneaux d'exposition présentant le projet accessibles à partir du mercredi 15 janvier 2020 aux jours et horaires d'ouverture du siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et de la mairie de Compans.
- Organisation d'une réunion publique d'information dont la date sera communiquée sur le site internet de la communauté d'agglomération Roissy pays de France <https://www.roissypaysdefrance.fr>, sur le site internet de Roissy Dev-Aerotropolis <https://www.roissy-developpement.com> ainsi que sur le site internet de la commune de Compans <https://www.mairiedecompans.fr/>.
- Informations sur le projet consultables sur le site internet de la communauté d'agglomération Roissy pays de France <https://www.roissypaysdefrance.fr> ainsi que sur le site internet de la commune de Compans <https://www.mairiedecompans.fr/>.

Durant cette même période, le public peut consigner ses observations dans les conditions suivantes :

- Registres papier tenus à disposition du public à l'accueil du siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ainsi qu'à l'accueil de la mairie de Compans aux heures d'ouvertures habituelles.

Les jours et horaires d'ouverture pour accès aux panneaux de présentation du projet et recueil des avis sont les suivants :

**Jours et horaires du siège de la communauté
d'agglomération Roissy Pays de France -
6 bis avenue Charles de Gaulle,
95700 Roissy-en-France :**

Lundi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Mardi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Mercredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

**Jours et horaires de la mairie de Compans -
1 rue de la Mairie, 77290 Compans :**

Lundi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Mardi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Mercredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Jeudi, uniquement l'après-midi de 13h30 à 17h30
Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Samedi, uniquement le 1^{er} samedi du début
de chaque mois de 08h30 à 12h30.

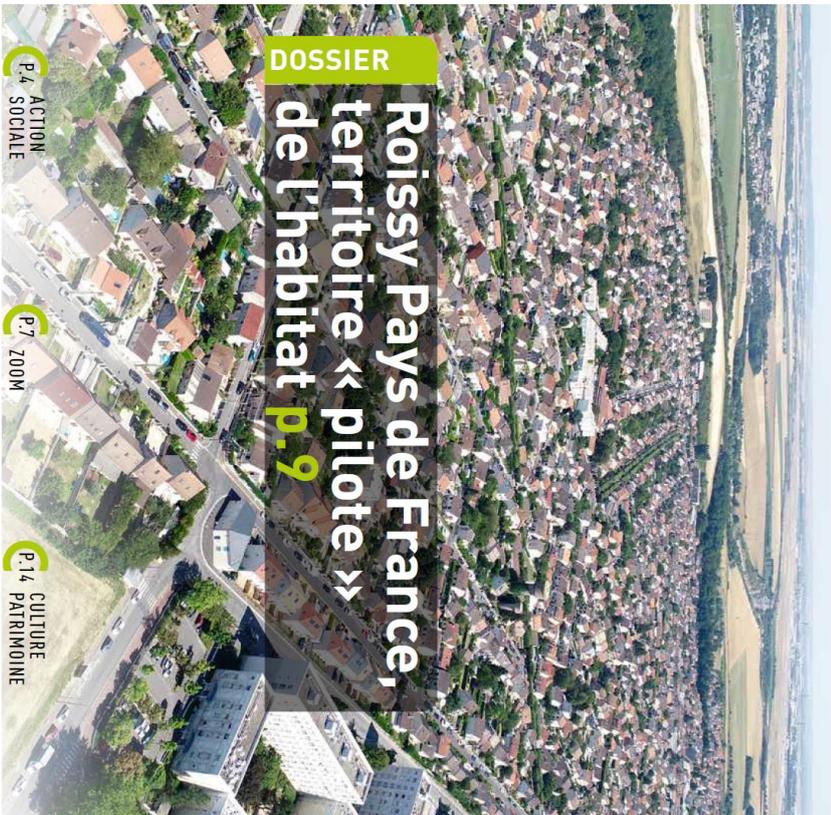
A l'issue de la présente concertation, un bilan de la concertation sera établi suivant la concertation et fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Le Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France,
Patrick RENAUD

Le magazine d'information de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Roissy Pays de France
Communauté d'Agglomération

Com'agglo
#14 1^{ER} TRIMESTRE 2020



DOSSIER

Roissy Pays de France, territoire « pilote » de l'habitat p.9

- P4 ACTION SOCIALE** EMBARQUEZ À BORD DU BUS DE LA SANTÉ
- P7 ZOOM** MOBILISATION SUITE À LABANON DU PROJET EUROPACTY
- P14 CULTURE PATRIMOINE** "UN TEMPS DE MAM-MOUTH" À DÉCOUVRIR BIENTÔT À ARCHÈA

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
SIMI : LE RENDEZ-VOUS ÉCO

Chaque année en décembre Roissy Dev - Aérotopolis participe au Salon d'immobilier d'entreprises (SIMI) pour faire la promotion du territoire et des zones d'activités en projets ou en cours de commercialisation.

Virine du marché français de l'immobilier d'entreprise, le SIMI est un lieu d'échanges, de débats et avant tout un grand rendez-vous d'affaires entre professionnels.

Cette année, le stand Roissy Dev - Aérotopolis accueillait trois co-exposants : le Groupe ADP, le SEMI (SEM de construction et d'aménagement de Milly-Mory) et Paris Nord 2 (l'ancien parc d'activités privé européen).

Cela leur a permis de présenter leur actualité économique aux quelque 26 000 visiteurs de cette édition 2019 !

Un point presse avec la participation des présidents d'intercommunalités voisines était organisée afin d'évoquer les pratiques courantes et les travaux engagés au sein du GIP Inter-sof.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
PARTICIPEZ À LA CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET DE ZAC À COMPANS

Roissy Pays de France a engagé les études préalables pour la création d'une ZAC à vocation d'activités à Compans.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire a engagé la procédure de concertation préalable qui aura pour but de présenter les enjeux et les objectifs du projet et de concorder sur les orientations d'aménagement ainsi que sur les programmes prévus sur ce projet. Elle durera jusqu'à la délibération traitant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC.

Les objectifs

- Favoriser le développement économique
- Améliorer le contexte emploi/habitat
- Intégrer une démarche d'urbanisme durable dans le projet.

Le calendrier de la concertation préalable

Une exposition sera visible à la mairie de Compans et au siège de Roissy Pays de France, dès le 15 janvier 2020. Elle durera jusqu'à la création de la ZAC. Des registres y seront également disponibles pour recueillir les avis du public.

Une réunion publique d'information sera organisée à la fin du 1^{er} trimestre 2020. Retrouvez prochainement le détail sur : roissypaysdefrance.fr et www.mairiedecompans.fr

HABITAT - LOGEMENT

MISE EN PLACE DU PERMIS DE LOUER

Roissy Pays de France s'engage pour un habitat de qualité et dans la lutte contre l'habitat indigne avec le dispositif « permis de louer ».

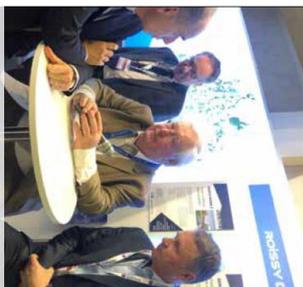
Vous louez votre bien ou souhaitez le faire ?

Depuis le 1^{er} janvier, les règles changent. Ce mécanisme de contrôle du parc locatif a pour but de mettre fin à la multiplication des logements insalubres et des marchandises de sommeil. Suivant les communes, deux mécanismes distincts : l'« autorisation préalable » de mise en location ou la déclaration de mise en location¹.

Quels logements sont concernés ?

- les logements faisant l'objet d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire, réhabilités ou non, à titre de résidence principale, soit au minimum 8 mois par an.

Consultez l'article complet en ligne et téléchargez les formulaires sur : roissypaysdefrance.fr et le dossier p.12



Jean-François COPE (CAPMI) à gauche, Patrick BEMAUD (ICAPPI) au centre, et Pierre EELBODE (ICCPD) à droite.



Sur un périmètre de 16,1 ha, la ZAC est bordée au nord par la commune de Thieux, à l'est par la zone d'activité du Parc, au sud par la D212 et à l'ouest par l'échangeur N2/D212.



Communes concernées : "Arrouville, Garges-les-Gonesses, Gonessa, Goussainville, Milly-Mory, Villeparisis, Villiers-le-Bel et Sarcelles" et Fossez et Louvres.

ANNEXE 4 – PANNEAUX D'EXPOSITION 1/2

AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE À VOCATION D'ACTIVITÉS LE LONG DE LA RD 212 À COMPANS

Un site stratégique aux enjeux multiples

SITE ATTRACTIF ET ENJEU ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE

La plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle se situe à 15km de Compans.

À Compans, deux zones d'activités (ZA de la Feuchère, ZA du Parc) et une zone industrielle (ZI Mitry-Compans) rassemblent l'essentiel des emplois de la commune.

La ZAC des Deux Moulins, à vocation de logements, viendra compléter l'offre résidentielle de proximité.

► Le projet d'aménagement viendra s'inscrire en complémentarité de l'offre des zones d'activités voisines et tirera parti des différentes dynamiques du territoire.

ACCÈS ROUTIER ET CRÉATION DE NOUVELLES VOIES STRATÉGIQUES

Le contournement est de Roissy permettra :

- d'assurer la continuité de la rocade, en déchargeant deux radiales (A1 et RN2) du trafic,
- d'établir un accès par l'est à la plateforme aéroportuaire, notamment pour les usagers provenant de l'est et du sud-est de l'Île-de-France.

La liaison Meaux-Roissy : la RD212 (limite sud-ouest du site) est incluse dans ce projet de grande ampleur, porté par le département.

► La proximité immédiate d'infrastructures routières constitue un atout fort pour l'aménagement du site.

Le projet permettra de désenclaver la ZA du Parc située à l'est du site.

UN SITE PROCHE DE TRANSPORTS EN COMMUN D'IMPORTANCE

Ligne K du Transilien à Compans (Gare du Nord à 25 minutes)

Ligne du RER B à Mitry-Mory

Prolongement de lignes de bus existantes (lignes 3, 16, 22, 24, 756). La ligne 24 relie directement Compans à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

INSCRIPTION DU PROJET DANS LA CHARTE AGRICOLE ET FORESTIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION

Le site est marqué par un usage agricole historique. La charte agricole et forestière, approuvée en novembre 2019, préserve à Compans :

- 225 hectares de terres agricoles sur 30 ans
- 52,7 hectares de foncier agricole urbanisable dont la Zone d'Activité 1AUX2, secteur du projet.

UN AMÉNAGEMENT CONFORME AUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION

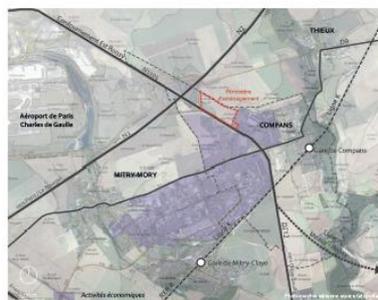
Principaux objectifs de l'orientation d'aménagement et de programmation :

- Proposer des formes urbaines respectant les qualités des quartiers existants
- Traiter les lisières entre les nouvelles constructions et le paysage avoisinant

Ces orientations se superposent au règlement du Plan Local d'Urbanisme.

DES CONTRAINTES... À TRANSFORMER EN ATOUTS

- Le survol d'avions et les nuisances sonores en font un site plus adapté à l'implantation d'activités que de logements.
- La présence d'une canalisation de transport d'hydrocarbures au surplomb de laquelle aucune construction n'est autorisée permet de sanctuariser des emprises libres paysagères qualitatives.
- Le manque de cheminements sécurisés pour les cycles et les piétons aux abords du site pourra être compensé dans le cadre de l'aménagement.



UNE SITUATION PRIVILÉGIÉE PROCHE DES TRANSPORTS ET DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL

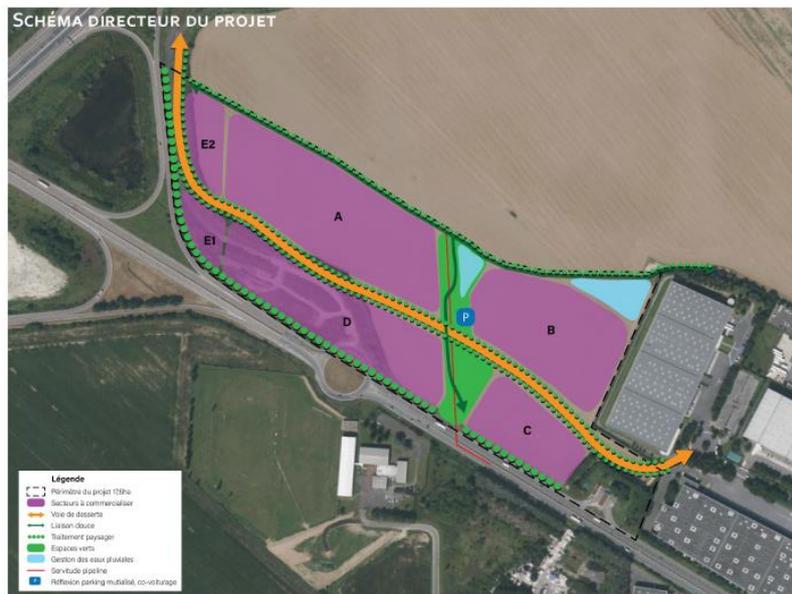
OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR

- Réaliser un nouveau quartier à vocation d'activités, intégrant une démarche d'urbanisme durable
- Développer des projets cohérents avec l'armature urbaine
- Favoriser le développement économique de la commune et de la communauté d'agglomération, pour répondre à la forte attractivité liée à la proximité de la plateforme aéroportuaire de Roissy
- Permettre une plus grande connexion emploi – habitat

SECTEURS À COMMERCIALISER :

- Secteur A, environ 40 000 m² : logistique
- Secteur B, environ 30 000 m² : PME/PMI ou logistique
- Secteur C (28 000m²) et secteur D (15 000 m²) : PME/PMI + activités tertiaires + services
- Secteur E1 (4 000m²) et secteur E2 (8 000m²) : services

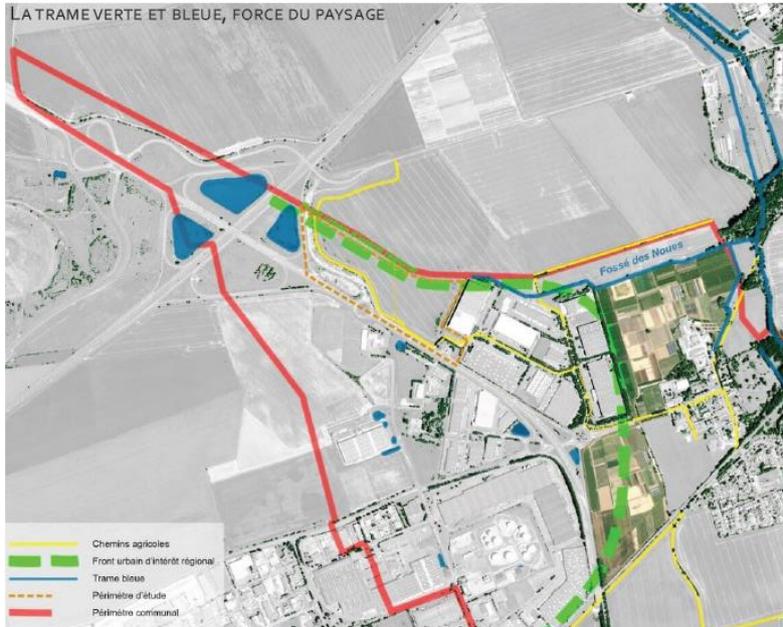
► 125 000 m² d'emprises « cessibles », soit environ 270 emplois nouveaux



AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE À VOCATION D'ACTIVITÉS LE LONG DE LA RD 212 À COMPANS

Une Zone d'activités mixte, bien intégrée dans son environnement

LA TRAME VERTE ET BLEUE, FORCE DU PAYSAGE



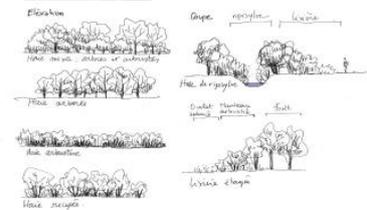
FORCE DU PAYSAGE EXISTANT

En lien avec les projets communaux de valorisation de ses espaces naturels, le site offre l'opportunité d'approfondir la réflexion sur ces thématiques :

- Reconquête et mise en valeur de la **Biberonne**
- Maintien de chemins agricoles et renforcement des liens urbain-rural
- Continuité des liaisons douces
- Continuité de la trame verte, en lien avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Prolongement des alignements d'arbres et des épaisseurs végétales qui accompagnent les espaces publics de la zone d'activités du Parc
- Promotion des circuits-courts de proximité.

INSTALLER DES FORMES DE HAIES BOGÈRES FORMANT L'ARMATURE DES ESPACES OUVERTS DU SECTEUR.

LE MATRIALAGE BOGÈRE



ASSURER UNE AMBIANCE PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE DE QUALITÉ

À la différence d'une végétation strictement ornementale, exigeante en entretien (taille fréquente, ...) avec des essences exotiques peu attractives pour la faune locale, une **végétation indigène** aura un **entretien facilité** tout en **enrichissant une biodiversité locale** avec de véritables niches écologiques. D'autre part, les variantes du motif paysager du bocage agricole, sauront répondre aux exigences ornementales des compositions végétales. Le principe paysager à développer pourrait s'inspirer d'une **structure agricole de type bocagère** pour proposer une armature verte.



ANNEXE 6 – EXPOSITION DES PANNEAUX



Figure 4 - Affichage des panneaux en mairie de Compans



Figure 5 - Affichage des panneaux au siège de l'agglomération

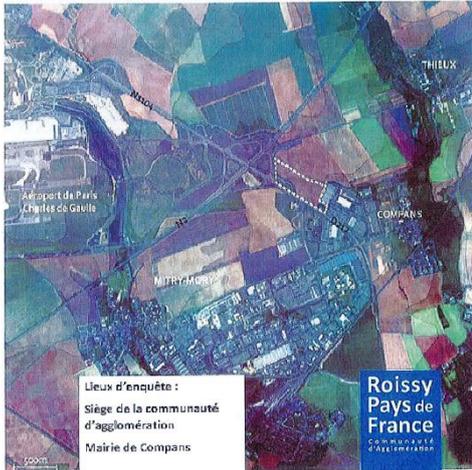
ANNEXE 7 – REGISTRE AU SIEGE DE L'AGGLOMERATION

ROISSY PAYS DE FRANCE REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

Relatif à :

PROJET DE CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) SUR LE SECTEUR 1AUX2 DU PLU À COMPANS.

(Aménagement d'une zone d'activités le long de la RD 212 à Compans)
Délibération n° 19.028 du conseil communautaire du 21 février 2019



Objet de la concertation préalable :
Projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur 1AUX2 du PLU à Compans.

En exécution de la délibération n°19.028 du 21 février 2019 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France.

le, soussigné Patrick REMAUD

Ai ouvert, ce jour, le présent registre paraphé pour recevoir les observations du public.

à Roissy-en-France



Ouverture de la concertation : À partir du mercredi 15 janvier 2020
Lieux de consultation et recueil des avis : - Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
6 bis, avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy en France

- Mairie de Compans
1 rue de la Mairie 77290 Compans

Registre comportant 45 pages non numérotées et paraphées par le président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et destiné à recueillir les observations du public.

À l'issue de la présente concertation, un bilan de la concertation sera établi suivant la concertation et fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Des informations sur le projet consultables sur le site internet de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France <https://www.roissypaysdefrance.fr> ainsi que sur le site internet de la commune de Compans <https://www.mairiecompans.fr/>.

Permanences

Des registres papier sont tenus à disposition du public à l'accueil du siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ainsi qu'à l'accueil de la mairie de Compans aux heures d'ouvertures habituelles. Les jours et horaires d'ouverture pour accès aux panneaux de présentation du projet et recueil des avis sont les suivants :

Jours et horaires du siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France :
6 bis avenue Charles de Gaulle,
95700 Roissy-en-France :

Lundi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Mardi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Mercredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Jours et horaires de la mairie de Compans -
1 rue de la Mairie, 77290 Compans :

Lundi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Mardi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Mercredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Jeudi, uniquement l'après-midi de 13h30 à 17h30
Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Samedi, uniquement le 1^{er} samedi du début de chaque mois de 08h30 à 12h30.

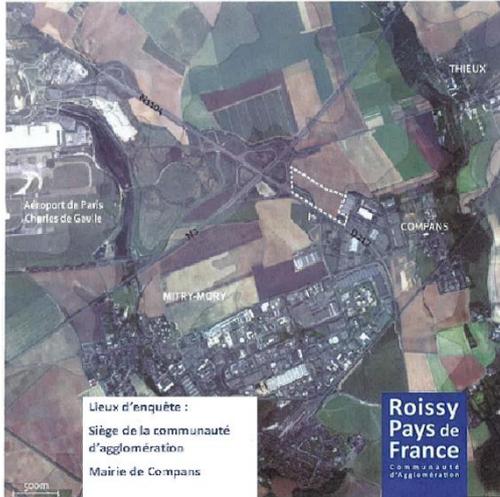
ANNEXE 8 – REGISTRE EN MAIRIE DE COMPANS

ROISSY PAYS DE FRANCE REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

Relatif à :

PROJET DE CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) SUR LE SECTEUR 1AUX2 DU PLU À COMPANS.

(Aménagement d'une zone d'activités le long de la RD 212 à Compans)
Délibération n° 19.028 du conseil communautaire du 21 février 2019



Lieux d'enquête :
Siège de la communauté
d'agglomération
Mairie de Compans

Objet de la concertation préalable :
Projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur 1AUX2 du PLU à Compans.

En exécution de la délibération n°19.028 du 21 février 2019 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France.

Je, soussigné Patrick RENAUD

Ai ouvert, ce jour, le présent registre paraphé pour recevoir les observations du public.

à Roissy-en-France

Le, 16/02/2020
Signature

Ouverture de la concertation : À partir du mercredi 15 janvier 2020
Lieux de consultation et recueil des avis : - Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
6 bis, avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy en France

- Mairie de Compans
1 rue de la Mairie 77290 Compans

Registre comportant 45 pages non mobiles numérotées et paraphées par le président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et destiné à recueillir les observations du public.

A l'issue de la présente concertation, un bilan de la concertation sera établi suivant la concertation et fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Des informations sur le projet consultables sur le site internet de la communauté d'agglomération Roissy pays de France <https://www.roissypaysdefrance.fr> ainsi que sur le site internet de la commune de Compans <https://www.mairiecompans.fr/>.

Permanences

Des registres papier sont tenus à disposition du public à l'accueil du siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ainsi qu'à l'accueil de la mairie de Compans aux heures d'ouvertures habituelles. Les jours et horaires d'ouverture pour accès aux panneaux de présentation du projet et recueil des avis sont les suivants :

Jours et horaires du siège de la communauté
d'agglomération Roissy Pays de France -
6 bis avenue Charles de Gaulle,
95700 Roissy-en-France :

Lundi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Mardi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Mercredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Jours et horaires de la mairie de Compans -
1 rue de la Mairie, 77290 Compans :

Lundi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Mardi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Mercredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Jeudi, uniquement l'après-midi de 13h30 à 17h30
Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Samedi, uniquement le 1^{er} samedi du début
de chaque mois de 8h30 à 12h30.

Page 2 sur 45

Page 3 sur 45

Page 45 sur 45



ENFANCE INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Les inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires sont ouvertes pour la rentrée 2023-2024 !

Afin de préparer la rentrée dans de bonnes conditions, un dossier administratif par enfant doit être renseigné pour les inscriptions aux services périscolaires et extrascolaires.

Ce dossier doit être remis complet en mairie avant le 1^{er} juin 2023. Si une ou plusieurs pièces manquent au dossier, celui-ci ne sera pas accepté.

Aucun enfant ne pourra être admis sans un dossier d'inscription complet et validé par la direction.

Ce dossier d'inscription est disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune www.mairiedecompans.fr



PROPRETÉ CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Nous vous informons que l'entreprise France Hygiène service interviendra sur la commune pour une campagne de dératisation (traitement de l'urine contre les rats et les souris) le :

Mercredi 26 avril 2023

Si vous avez constaté la présence de ces rongeurs, veuillez le signaler aux techniciens.

Les personnes absentes pourront se procurer du produit en Mairie ou auprès des Services Techniques. Le poison utilisé est la vitamine K1.



URBANISME RÉUNION PUBLIQUE

La Communauté d'agglomération Roissy Pays de France est compétente en matière de développement économique et d'étude, en partenariat avec la ville de Compans, un projet de zone d'activités situé au nord-ouest du territoire communal.

D'une superficie de plus de 16 hectares, le projet se situe en prolongement de la zone d'activités du Parc et au nord de la RD212. Les objectifs poursuivis pour ce projet sont les suivants :

- Favoriser le développement économique de la commune de Compans et de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour répondre à la forte attractivité liée à la proximité de la plateforme aéronautique de Roissy,
- Permettre une plus grande connexion emploi-habitat,
- Développer des projets cohérents avec l'armature urbaine,
- Intégrer une démarche d'urbanisme durable dans le projet.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire a engagé la procédure de concertation préalable le 21 février 2019. Une réunion publique est organisée le **mercredi 3 mai 2023 à 19h** à la salle Coluche. Venez nombreux !

COMMÉMORATION

Nous vous invitons à la cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945, qui aura lieu **lundi 8 mai à 11h00**.

Le rendez-vous est fixé devant le Monument aux Morts où nous déposerons une gerbe.

A l'issue de cette cérémonie, un verre de l'amitié vous sera proposé dans la salle des mariages.

FESTIVÉS FÊTE DE LA MANDATURE

A noter sur vos agendas, la municipalité de Compans organise une fête à l'occasion des 15 ans de mandature et de la mi-mandaturation de l'équipe municipale en place, le :

Vendredi 19 mai 2023



- Au programme :
- 17h : organisation d'un match de foot (sur inscription par mail avant le vendredi 12 mai auprès de M. Ayoub HAMDOUNE – accueil@mairiedecompans.fr)
 - 19h : apéritif sur le parvis de la salle Coluche
 - 20h : ouverture des portes, discours du Maire, projection sur écran géant d'une vidéo de présentation des 15 ans de mandature - suivi d'un buffet dînatoire
 - 21h30 : concert de STELLER
 - Vers 22h30 : karaoké - suivi d'une soirée dansante

Des animations seront prévues tout au long de la soirée.

Vous recevrez prochainement dans vos boîtes aux lettres le déroulé de cette soirée et le coupon d'inscription pour le buffet dînatoire. **Nous vous attendons nombreux et nombreux !**

La zone du parc Développement



COMPANS N'A PAS FINI DE CRÉER DES ACTIVITÉS PORTEUSES D'EMPLOIS

CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

Nom du projet : zone de développement économique en extension de la zone du parc.
Localisation : pont N°10 sur le centre géréral.
Date de naissance : PLU-3/11/2017
Nature du projet : aménagement de territoire.
Contenu du projet : projet d'urbanisation d'un nouveau quartier voie au développement économique.
Adresse/lieu : prolongement de la zone du parc.
Etat d'avancement du projet : en cours d'études.
Démarrage des travaux, achèvement des travaux, fin prévisible du projet : non déterminés.

OBJECTIF DU PROJET

La création d'une nouvelle zone d'activité permettra de répondre aux besoins de diversification des domaines économiques, des professions, des types d'entreprises et complètera l'offre des zones déjà existantes.
 Elle favorisera le développement économique et donc la création d'emplois. On peut espérer que des habitants de Compans en profiteront.
 Parallèlement, la création de ce territoire, permettra aussi de fluidifier la circulation routière et de doubler les accès aux zones. Le rond-point, étant le seul accès aujourd'hui, il s'agit de désenclaver l'axe routier en cas d'accident, d'évacuation ou de besoins urgents. C'est une nécessité pour une zone classée EVESO.



24

INFO COMPANS N° 58

Le futur développement de la zone d'extension du parc

PROJET DE ZAC SUR LE SECTEUR 1AUX2 DU PLU À COMPANS

L'étude environnementale se termine. Entre temps la communauté d'agglomération complémentaire sur le développement économique a décidé de passer à la vitesse supérieure.
 En plein cœur de l'été, elle a décidé de racheter près de la moitié des terrains en jeux aux propriétaires agricoles.

Le périmètre de la ZAC s'inscrit sur 16 ha. Il est bordé au Nord par la commune de Thieux, à l'Est par la zone d'activité du Parc, au Sud par la D212 et à l'Ouest par la bretelle de l'échangeur N2/D212.

Les objectifs de l'aménagement de cette zone sont de réaliser un nouveau quartier à vocation d'activités intégrant une démarche d'urbanisme durable et prenant en compte les enjeux repris dans les orientations d'aménagement et de programmation définies au sein du plan local d'urbanisme qui a été approuvé le 3 novembre 2016.

LA CRÉATION DE LA ZAC SUR LE SECTEUR 1AUX2 DU PLU SE FERA EN CONCERTATION AVEC LA POPULATION :

- Une exposition de panneaux du projet avec tenue de registres pour recueil des avis sera organisée en milieu aisé au siège de la Communauté d'Agglomération de Robisy Pays de France.
- Deux réunions publiques d'information sont prévues dans le cadre de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concertée.

Les dates de consultation du projet et des réunions d'information, seront disponibles sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération Robisy Pays de France www.rosisyagglomeration.fr et sur le site de la commune www.mairiecompans.fr



Nomenclature de la ZAC

Cette zone, hors zonage Sevoso, pourra accueillir des établissements relevant du public ce qui sera bénéfique à la création d'emplois.

Le Conseil communautaire de Robisy Pays de France a engagé la réalisation d'un diagnostic territorial et va lancer la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

L'étude d'aménagement, menée par le cabinet d'architecture et d'urbanisme Studio Kristo Noussier, a débuté en 2019.



PLU

L'enquête publique relative à Déclaration de Projet emportant la mise en compétitivité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Compans sera ouverte du vendredi 3 janvier 2020 au lundi 3 février 2020 inclus.

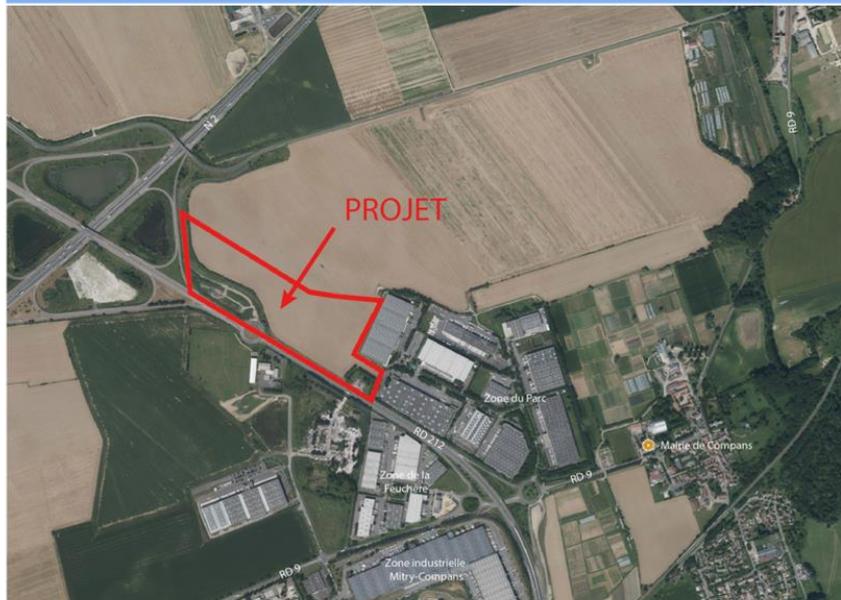
24

INFO COMPANS N° 64



RÉUNION PUBLIQUE
MERCREDI 3 MAI À 19H
Salle Coluche - Compans

Projet de Zone d'activités économiques à Compans



ANNEXE 12 – CONSTAT D’AFFICHAGE AU SIEGE DE L’AGGLOMERATION

Ce document contient des données à caractère personnel et/ou sensibles, protégées dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Son utilisation doit respecter notamment les règles relatives aux données à caractère personnel et/ou sensibles, et/ou à caractère sensible, et/ou à caractère sensible, et/ou à caractère sensible, et/ou à caractère sensible.

POLICE MUNICIPALE

EDITION D'UNE MAIN COURANTE

Mention d'origine

Mention	
Date saisie : 20/04/2023	Utilisateur saisie : YSEBAERT Melaine
Origine : Consigne Hiérarchie/BOM	Cloture : non
	Référence : 20230400000475

Lieu	
Commune : ROISSY-EN-FRANCE	Quartier : ROISSY-EN-FRANCE
Arrondissement :	Numéro voie : 6
Nom voie : AVENUE CHARLES DE GAULLE	Complément N° voie bis adresse
	Code postal : 95700

Evènements	
Date : 20/04/2023	Heure début : 12:06
Groupe : Diverses	Evènement : Opérations diverses : Compte rendu d'activité
Description : Ce jour sur consignes hiérarchiques nous nous transportons au 6 bis AVENUE Charles de Gaulle à Roissy en France, pour un constat d'affichage dans les panneaux vitrés à l'entrée du site. Sur place constatons l'affichage d'une réunion concernant une réunion publique le 3 mai à 19h salle Coulbère à Compiègne. Prenons un cliché photographique.	

21/04/2023

Page 1 sur 2

Pièces jointes

Nom du fichier : PJ_252199.jpg

Titre : Photo1



21/04/2023

Page 2 sur 2

ANNEXE 13 – CONSTAT D’AFFICHAGE EN MAIRIE DE COMPANS

 POLICE MUNICIPALE COMPANS	REPUBLIQUE FRANCAISE RAPPORT DE CONSTATATION
RAPPORT N° 202300 0016	L'an deux mille vingt trois, le vingt du mois d'avril, Nous soussigné(s) Brigadier-chef Principal REMY ROMAIN assisté du Chef de service PHILIPPON NORBERT
Objet : Affichage Réunion publique "Projet de Zone d'activités économiques" prévue le Mercredi 3 mai à 19h à la salle Coluche de COMPANS	Agents de Police Judiciaire Adjoint(s), agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de COMPANS En fonction à la Police Municipale de COMPANS Agissant en vertu et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de COMPANS, conformément aux articles 21, 21-1, 21-2, 73 et 429 du Code de Procédure Pénale Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure
Carte Grise : Date de délivrance : 1ère Mise en Circul : Type de véhicule : Pièces Jointes : Affiche	Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants : Ce jour, le jeudi 20 avril à 11h00 sur demande du service Urbanisme de la ville de COMPANS, procédons à l'affichage des affiches informant d'une réunion publique "Projet de Zone d'activités économiques" prévue le mercredi 3 mai à 19h à salle Coluche de COMPANS.
Destinataires : - Monsieur le Maire - Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale - Service Urbanisme - Archives de la Police Municipale	Prends en photo les différents lieux d'affichage que nous joignons au présent rapport à savoir : <ul style="list-style-type: none">- panneau d'affichage "mairie"- panneau d'affichage "cours de la mairie"- panneau d'affichage "maison des associations"- panneau d'affichage "rue de ferrières"- panneau d'affichage "rue des cerisiers"- panneau d'affichage "rue du livreur/rue delage"- panneau d'affichage "école fontaine"- panneau d'affichage "rue de l'arbrevoir"- panneau d'affichage "zone industrielle Mity/Compans - rue Mercede"- abris de bus "zone du parc"
	Établissons le rapport de constatation à la demande du service de l'Urbanisme. Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de COMPANS En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles. Fait et clos à COMPANS Le 20 avril 2023 Signature du rapport N°2023 000016 Les A.P.J.A. :
	Les A.P.J.A. :  Vu et transmis, Le Chef de Service de Police Municipale 

Photo N°1 - Salle Coluche



Planche à photo annexée au Rapport de Constatation N° 2023 000016

Photo N°2 - Mairie



Page n°3 - 2023 000016

Photo N°3 - MDA



Photo N°4 - Ferrières



Page n°4 - 2023 000016



Photo N°6 - Lièvres



Photo N°5 - Carstiers

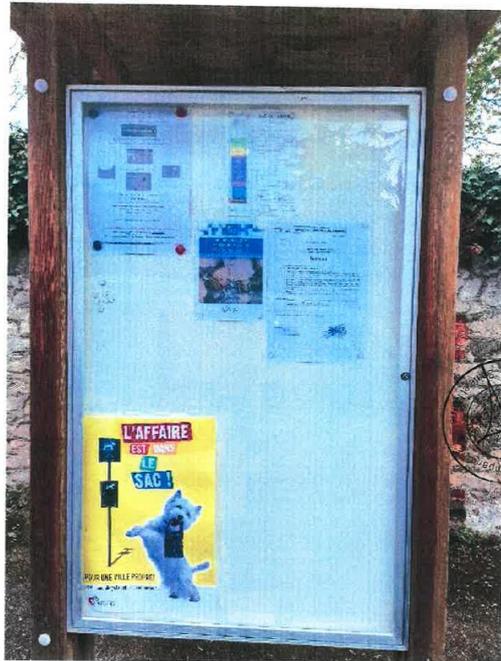


Photo N°8 - Abreuvoir



Photo N°7 - Ecole de la Fontaine

Photo N°9 - Zone du Parc



Photo N°10 - Zone du Parc



Page n°7 - 2023 000016

Photo N°11 - ZI - Rue Mercier



Page n°8 - 2023 000016



Projet de zone d'activités économiques à Comrans

Une réunion publique se tiendra le mercredi 3 mai 2023 à 19h à la salle Coluche à Comrans. Venez nombreux !

QUEST-CE QUE LE PROJET DE ZAE DE COMRANS ?

L'agglomération Roissy Pays de France est compétente en matière de **développement économique** et étudie, **en partenariat avec la ville de Comrans**, un projet de zone d'activités situé au nord-ouest du territoire communal. D'une superficie de plus de 16 hectares, le projet se situe **en prolongement de la zone d'activités du Parc et au nord de la RD212.**



LES OBJECTIFS DU PROJET

- Favoriser le **développement économique** de la commune de Comrans et de l'agglomération Roissy Pays de France pour répondre à la forte attractivité liée à la proximité de la plateforme aéroportuaire de Roissy ;
- permettre une plus grande connexion **emploi-habitat** ;
- **développer des projets** cohérents avec l'amature urbaine ;
- intégrer une **démarche d'urbanisme durable** dans le projet.

L'année 2023 sera marquée par le dépôt de l'étude d'impact, la finalisation de la concertation préalable et la **création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).**

UNE CONCERTATION PRÉALABLE EN COURS

Par délibération du 21 février 2019, le conseil communautaire a engagé la procédure de concertation préalable du projet de ZAE à Comrans. Compte-tenu de la nécessité de stabiliser les ambitions du projet et plus récemment du fait de la crise sanitaire, la concertation du projet a pris une nouvelle ampleur début 2023. C'est dans ce cadre qu'une réunion publique est organisée le **mercredi 3 mai 2023 à 19h dans la salle Coluche de la ville de Comrans**, complétant les publications et expositions réalisées auparavant.

Une réunion publique permettra de présenter le projet et son avancement. Un temps d'échanges clôturera la séance.

EXPOSITION ET REGISTRES MIS À DISPOSITION

Deux registres sont mis à disposition du public au siège de l'agglomération et à la mairie de Comrans, de l'ouverture de la concertation préalable jusqu'à sa clôture, prévue mi-juin 2023.

L'exposition de deux panneaux présentant le projet sont accessibles dans ces mêmes lieux, aux heures d'ouverture habituelles :

- **Mairie de Comrans** : 1 Rue de la Mairie, 77290 Comrans
- **Siège de Roissy Pays de France** : 6 bis av. Charles de Gaulle, 95 700 Roissy-en-France

Dernière mise à jour : 21 avril 2023

CONTACT

Communauté d'agglomération
Roissy Pays de France
6 bis avenue Charles de Gaulle
95700 Roissy-en-France
France

ANNEXE 15 – PAGE WEB SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE COMPANS

PROJET DE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES A COMPANS

<https://www.mairiedecompan.fr/component/k2/item/770-projet-de-zon...>

- Favoriser le développement économique de la commune de Compans et de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour répondre à la forte attractivité liée à la proximité de la plateforme aéroportuaire de Roissy,
- Permettre une plus grande connexion emploi-habitat,
- Développer des projets cohérents avec l'armature urbaine,
- Intégrer une démarche d'urbanisme durable dans le projet.

L'année 2023 sera marquée par le dépôt de l'étude d'impact, la finalisation de la concertation préalable et la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).



UNE CONCERTATION PRÉALABLE EN COURS

Par délibération du 21 février 2019, le Conseil communautaire a engagé la procédure de concertation préalable du projet de ZAE à Compans.

Compte-tenu de la nécessité de stabiliser les ambitions du projet, et plus récemment du fait de la crise sanitaire, la concertation du projet a pris une nouvelle ampleur début 2023.

C'est dans ce cadre qu'une réunion publique est organisée le mercredi 3 mai 2023 à 19h dans la salle Coluche de la ville de Compans, complétant les publications et expositions réalisées auparavant.

Une réunion publique permettra de présenter le projet et son avancement. Un temps d'échanges clôturera la séance.

EXPOSITION ET REGISTRES MIS À DISPOSITION

Deux registres sont mis à disposition du public au siège de l'agglomération et à la Mairie de Compans, de l'ouverture de la concertation préalable jusqu'à sa clôture, prévue mi-juin 2023.

L'exposition de deux panneaux présentant le projet sont accessibles dans ces mêmes lieux, aux heures d'ouverture habituelles.

Mairie de Compans : 1 Rue de la Mairie, 77290 Compans

Siège de l'Agglomération : 6 bis av. Charles de Gaulle, 95 700 Roissy-en-France

PAIEMENTS EN LIGNE améliorer votre expérience sur notre site Web. En parcourant ce site, vous acceptez notre utilisation des cookies.

[Accepter](#) [Annuler](#) [Paramètres](#) [Plus d'infos](#)

ANNEXE 16 – COMMUNICATION SUR LES RESEAUX SOCIAUX DE L'AGGLOMERATION

Roissy Pays de France agglomération
Publié par Swello · 4 j ·

Participez à la réunion publique qui portera sur la zone d'activités à la **Ville de Compans**, elle se tiendra le mercredi 3 mai à 19h, à la salle Coluche à Compans, au programme : présentation et avancement du projet. L'agglomération et la commune de Compans vous invitent à contribuer au projet en participant à la réunion publique, c'est l'occasion, d'échanger et de donner votre avis sur le sujet.

👉 Retrouvez plus d'informations sur le projet : <https://swll.to/ZAECompans>

7 J'aime · 1 partage

Booster la publication

Figure 6 - Publication sur le compte Facebook de l'agglomération



Figure 7 - Publication sur le compte LinkedIn de l'agglomération

ANNEXE 17 – COMMUNICATION SUR LES RESEAUX SOCIAUX DE LA VILLE DE COMPANS



Figure 8 - Publication sur le compte Instagram de la ville de Compans

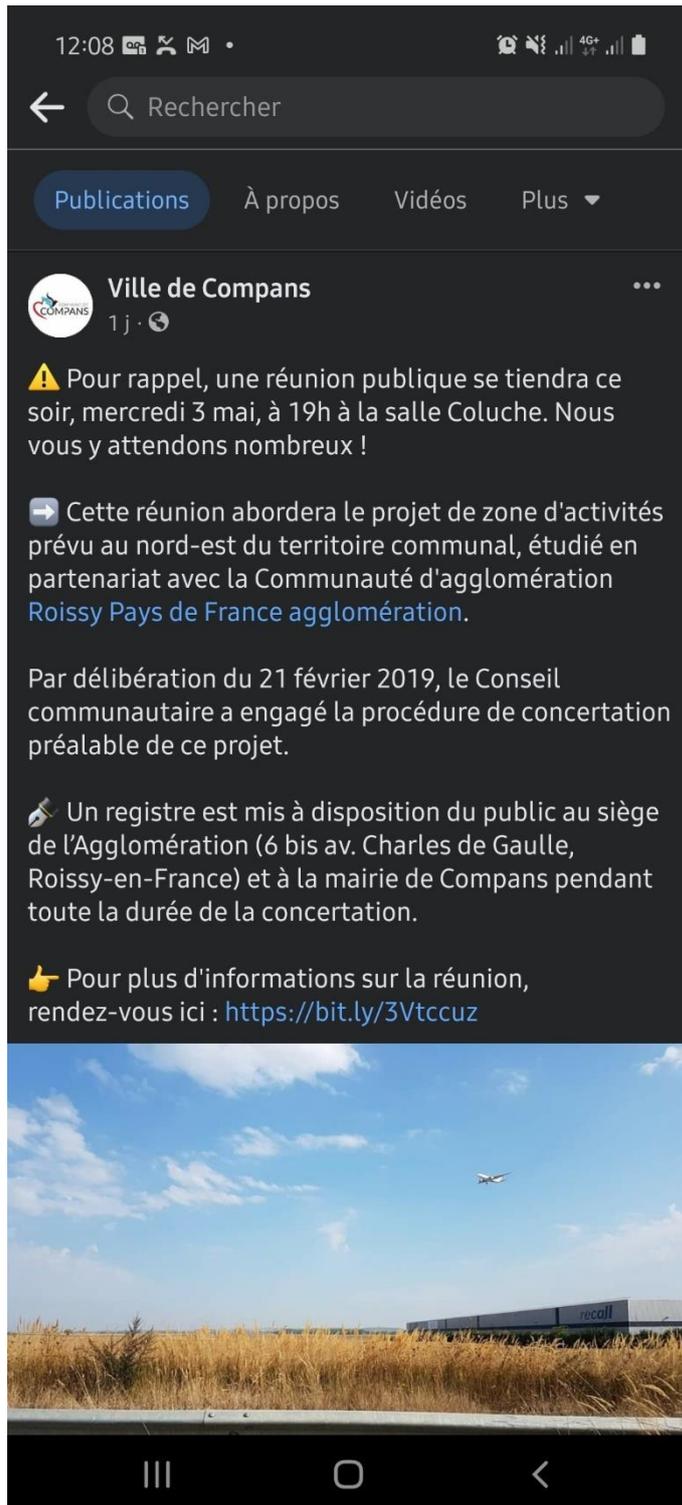


Figure 9 - Publication sur le compte Facebook de la ville de Compans

ANNEXE 18 – PHOTOS DE LA REUNION PUBLIQUE DU 3 MAI 2023

